

V14 2022 19

Vœu présenté par Olivia Polski, les élu.e.s du groupe Paris en Commun et les élu.e.s de la majorité municipale relatif aux conséquences de la réforme de la taxe d'apprentissage sur les recettes des écoles d'arts, de mode et de design de la Ville de Paris

Conseil d'arrondissement du 14^{ème} - 8 novembre 2022

Considérant que Paris a la chance d'avoir trois écoles publiques gratuites prestigieuses (Boule, Duperré et Estienne), qui forment des générations d'étudiants dans les domaines de la mode, des métiers d'arts et du design ;

Considérant que ces écoles portent des projets ambitieux et incarnent l'excellence et la vitalité de la création parisienne, et que pour continuer de rayonner, la taxe d'apprentissage est une ressource fondamentale ;

Considérant que la nouvelle réglementation de la taxe d'apprentissage pénalise fortement ces établissements d'enseignement supérieur, en réduisant considérablement leur part de la collecte versée par les entreprises ;

Considérant que la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle de 2018 a conduit à concentrer l'essentiel des financements publics dédiés sur la formation des plus diplômés dans les secteurs du commerce, du conseil, et de la banque/assurance, bien que ces formations bénéficiaient déjà d'un taux d'insertion dans l'emploi très élevé, dans un contexte national de tension en matière de recrutement ;

Considérant que, par ailleurs, l'Etat prévoit d'importantes exonérations de cotisations et d'une prime d'embauche aux apprentis, qui ont conduit à financer de manière très significative des emplois prioritairement dans les plus grandes entreprises, sans ciblage particulier en faveur des TPE-PME et des jeunes les plus éloignés de l'emploi ;

Considérant que la taxe d'apprentissage permet aux écoles d'arts appliqués parisiennes d'acquérir de nouvelles machines, de nouveaux matériaux, d'organiser des ateliers, évènements et workshops, de solliciter des experts extérieurs, ou encore d'attribuer des bourses aux élèves en difficulté financière ;

Considérant que ces trois écoles, et tout particulièrement l'école Boule, sont très fortement impactées par la hausse des matières premières et les coûts des fluides ;

Sur proposition d'Olivia Polski, des élu.e.s du groupe Paris en Commun et des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 14^{ème} arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Interpelle les Ministères en charge du Travail, de l'Économie et des Finances, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et de l'Enseignement et de la Formation professionnelle, sur les conséquences catastrophiques de cette réforme sur le budget des écoles, au risque de les amener à remettre en cause certaines actions pédagogiques, et leur demande que soit apportée à court terme une aide financière exceptionnelle qui leur permette d'assurer la continuité de ces enseignements en 2023 ;**
- **Engage une discussion avec l'État pour revoir les conditions de collecte et d'affectation de la taxe d'apprentissage, de manière à ce qu'elle ne pénalise pas les écoles publiques proposant uniquement des formations sans parcours d'apprentissage**